

DÉLIBÉRATION Conseil d'administration

Séance du 4 novembre 2025

Point 4.10.2 de l'ordre du jour

Proposition de modification des dispositifs de bourses

Délibération

n° 199-2025

Point 4.10.2

EXPOSE DES MOTIFS :

Au vu de la multiplication des types et durées de mobilités, l'élargissement des périmètres du Programme Erasmus+, les évolutions au sein des divers réseaux et alliances ainsi que l'ajustement du budget par le gouvernement pour la bourse AMI, le Pôle Mobilité Internationale a mené, à la demande de la Directrice Relations Internationales et des membres de la Commission des Bourses, une réflexion sur les dispositifs de bourses existants à la direction des Relations Internationales. La réflexion s'est déroulée dans un but d'optimiser l'utilisation des ressources, de couvrir des périmètres n'étant pas couverts par d'autres dispositifs de bourses, de simplifier et clarifier les procédures et favoriser les fusions, quand possibles, tout en prenant en compte les directives de bailleurs de fonds.

Dispositif AMI

a. Introduction :

Le dispositif Aide à la Mobilité Internationale est géré au Pôle Mobilité Internationale par délégation de compte de tiers. Les fonds sont versés bi-annuellement à l'établissement et font l'objet d'un bilan annuel. Pour l'année 2025, le ministère a revu les enveloppes à la baisse suite à des reliquats trop importants dans de nombreuses universités. De nouvelles directives sont également à mettre à l'œuvre pour prendre en compte les mobilités entre 1 et 10 mois et non plus entre 2 et 9 mois. Les membres de la Commission des Bourses d'avril 2025, ont également invité à la réflexion autour de la possibilité de décloisonner les forfaits ainsi que l'ouverture aux étudiants effectuant un stage lors d'une année de césure.

Actuellement, les forfaits appliqués sont les suivants.

PROPOSITION : APPLICATION A PARTIR DE 2024/25		Europe (au sens continental)	Hors Europe
	Durée de la mobilité dans le pays d'accueil	Montant forfaitaire	Montant forfaitaire
Etudes	de 2 à 6 mois	800 €	1200€
	de 7 à 12 mois	1600 €	2400 €
Stages	de 2 à 4 mois		800 €
	de 5 à 6 mois		1600 €

b. Propositions :

1. Elargissement des durées de mobilités prises en compte :

La circulaire nor : MENS2508577C, Circulaire du 28-3-2025, MENESR – DGESIP A2-1 indique un changement au niveau des durées de mobilités prise en compte passant de 2 à 9 mois à 1 à 10 mois.

« *La durée du séjour aidé de l'étudiant à l'étranger ne peut être inférieure à un mois ni supérieure à dix mois consécutifs. Au cours de l'ensemble de ses études supérieures, l'étudiant ne peut bénéficier d'une aide à la mobilité cumulée supérieure à dix mois.* »

La modification va être reflétée dans le dispositif et prise en compte à partir de l'année académique 2025/26. Dans la pratique, seuls les stages seront concernés.

2. Critères d'éligibilité :

Règlement actuel avant modifications :

« - Avoir un projet de mobilité / être en mobilité :

- au minimum en L2 ou équivalent et maximum en deuxième année de Master.
- et / ou dans le cadre d'un double diplôme
- Effectuer pendant l'année universitaire 2025-26 :

- un stage obligatoire à l'étranger validé dans le cursus d'une durée minimale de 2 mois pleins (ex.: du 22 oct au 22 déc.) et d'une durée maximale de 6 mois

ou

- une période d'études à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échange et validée dans le cursus (obligatoire ou non) »

Après modifications :

« - Avoir un projet de mobilité / être en mobilité en Licence, Master ou équivalent¹.

- Effectuer pendant l'année universitaire 2025-26 :

- une mobilité à l'étranger dans le cadre d'un stage obligatoire et/ou validant, à l'Université de Strasbourg des crédits ECTS², d'une durée minimale de XXX³ mois pleins et d'une durée maximale de 6 mois.

ou

- une période d'études à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échange et validée dans le cursus (obligatoire ou non) »

¹ Il n'y a pas de mobilité encadrée études en L1 hormis en formation internationale diplômante. La formule proposée permet la simplification pour la compréhension des critères d'éligibilité. Cela permet également l'ouverture aux quelques stages se réalisant en L1 ou niveau équivalent.

²Selon le BO, l'aide à la mobilité internationale est destinée à l'étudiant qui souhaite suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou effectuer un stage international. Cette formation ou ce stage doit s'inscrire dans le cadre de son cursus d'études.

³La durée minimale dépendra de la validation du point suivant concernant les financements.

3. Ajout de forfaits intermédiaires pour un financement au mois

Le ministère indique une mensualité de 400 €. Le dispositif du gouvernement indique : « *L'aide est accordée en prenant en compte la durée du séjour et certaines spécificités telles que l'éloignement du pays d'accueil de l'étudiant, le coût de la vie du pays choisi.* » Sur Service-Public.fr il est indiqué que « *le président d'université ou le chef d'établissement décide également du nombre de mensualités qui vous seront accordées* ».

A la demande de la commission des bourses et de la Directrice RI, a été étudiée la possibilité d'intégrer des forfaits intermédiaires, en plus d'une prise en compte des mobilités à partir d'un mois pour les mobilités stages.

Proposition : Suppression des zones géographiques, application de mensualités.

Application des nouveaux forfaits dès 2025/26 selon le budget disponible.

		Propositions	Correspondance
Stage uniquement →	A partir de 1 mois	400 €	1 mensualité
Etudes	A partir de 2 mois	800 €	2 mensualités
	A partir de 3 mois	1 200 €	3 mensualités
	A partir de 4 mois	1 200 €	3 mensualités
	A partir de 5 mois	1 600 €	4 mensualités
	A partir de 6 mois	2 000 €	5 mensualités
	A partir de 7 mois	2 400 €	6 mensualités
	A partir de 8 mois	2 800 €	7 mensualités
	A partir de 9 mois	3 200 €	8 mensualités
	A partir de 10 mois	3 600 €	9 mensualités
	A partir de 11 mois	4 000 €	10 mensualités

Dispositif Unistra

a. Introduction :

L'enveloppe de 150 000 € (crédits IdEx et DRI) dédiée au dispositif Unistra couvre en réalité 3 dispositifs :

- Unistra Etudes
- Unistra Stages
- Unistra Programme Court

Jusqu'à ce jour, les dispositifs Etudes et Stages couvraient des périmètres géographiques définis en fonction de pays précis et groupement de pays.

b. Propositions :

i. Mobilités Etudes et Stages :

1. Ouverture au monde entier hors Europe

Jusqu'à ce jour, les dispositif Etudes et Stages couvraient des périmètres géographiques définis en fonction de pays précis et groupement de pays.

Afin de simplifier la lecture, est proposée une ouverture globale du dispositif au monde entier hors zone Europe.

Cela permet une adaptation rapide aux mobilités sur de nouvelles destinations suite à la signature de nouveaux partenariats et d'étendre l'éligibilité des mobilités de stage.

Une liste des pays d'Europe serait ajoutée en NB dans le dispositif pour exclure de l'éligibilité, les pays listés.

En 2024/25, aucune mobilité Etudes ne s'est déroulée dans un pays hors de la liste éligible à la bourse Unistra Etudes, mais, pour 2025/26, de nouveaux accords avec la Malaisie, la Thaïlande et le Vietnam sont actifs ou en cours.

Recommandation : Application dès 2025/26 pour une simplification de lecture et gestion. Cumul possible avec Erasmus+ MIC et Pays Tiers dans la limite du budget disponible.

2. Simplification et augmentation des forfaits

Le dispositif Unistra Etudes propose un forfait de 500 € par semestre. Le dispositif de mobilité Stages indique qu'il s'agit d'une aide forfaitaire dont le montant varie entre 450 € et 550 € selon la zone de la mobilité et sa durée.

Zones	Forfaits	Pays concernés
Zone 1	450 €	Canada, Japon, pays d'Afrique (hors Afrique du Sud)
Zone 2	500 €	Australie, Chine, Corée du Sud, Etats-Unis, Hong-Kong, Inde et Taïwan
Zone 3	550 €	Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Mexique, Pérou et Russie

Afin de rendre plus compréhensibles les différents forfaits, un forfait unique pourrait être appliqué :

550 € / semestre (à partir de 2 mois de mobilité Etudes ou Stages).

Recommandation : cette simplification vers un forfait unique permettrait la fusion des dispositifs Etudes et Stages pour une lecture simplifiée. Le travail de vérification des zones et des pays pour l'attribution des montants serait également facilité. Cette transformation du dispositif pourrait s'appliquer à partir de 2025/26.

Dispositifs de mobilité groupée

a. 3 dispositifs

Actuellement, la DRI soutient la mobilité groupée à l'échelle mondiale grâce aux crédits issus de la dotation et du financement Senssus ainsi que de la dotation DRI pour Eucor et Transfrontalier.

La création du dispositif Senssus a permis de réorganiser la procédure de candidature en instaurant un formulaire unique pour toutes les demandes de soutien que ce soit pour les bourses Eucor et Transfrontalier également. Celui-ci étant plus clair et mieux adapté, permet la candidature aux 3 dispositifs disponibles.

Aujourd'hui, les critères de sélection ne sont pas harmonisés et créent de la confusion auprès des porteurs de projet. Par exemple, le dispositif Transfrontalier ne limite pas le nombre de participants par projet de mobilité tandis que le dispositif Senssus est plus restrictif et permet une visibilité budgétaire accrue.

Le dispositif Transfrontalier permet un ajustement aux frais réels dans le cas d'un financement d'un transport en commun et/ou si les frais sont inférieurs aux forfaits prévus. Ce n'est pas le cas pour Senssus.

b. **Propositions**

i. **Objectif, état des lieux et propositions**

1. Objectif

Proposer un unique dispositif de mobilité groupée décliné en zones géographiques Région du Rhin Supérieur / Reste du monde et financé par la dotation DRI dédié à Eucor et Transfrontalier ainsi que Senssus.

2. Etat des lieux

Actuellement, le dispositif Eucor et Transfrontalier propose un nombre de forfaits très large prenant en compte jusqu'à 15 allers-retours du groupe en mobilité.

Zones géographiques	Universités partenaires Eucor - Le Campus européen	De 1 à 4 allers-retours: FORFAIT Par individu	De 5 à 12 allers-retours: FORFAIT UNIQUE Par individu	De 13 à 15 allers-retours: FORFAIT UNIQUE Par individu
Eurodistrict Strasbourg Ortenau • KEHL (24h SOLO CTS) • ORTENAU (EUROPASS 24h CTS)	UNIVERSITE DE STRASBOURG		5€ par jour 10€ par jour	
Eurodistrict Trinational de Bâle, partie sud du Pays de Bade -hors Eurodistrict Freiburg-, et Suisse du Nord-Ouest : Cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Jura et Soleure	UNIVERSITE DE BÂLE	60€ par A/R	420€	60 € par A/R Max 3 A/R soit 180 €
Eurodistrict Pamina (côté Allemand)	KARLSRUHER INSTITUT FÜR TECHNOLOGIE	50€ par A/R	350€	50 € par A/R Max 3 A/R soit 150 €
Eurodistrict Région Freiburg (côté Allemand)	UNIVERSITE DE FRIBOURG EN BRISGAU	40€ par A/R	280€	40 € par A/R Max 3 A/R soit 120 €
Agglomérations de Colmar et Mulhouse ⁴	UNIVERSITÉ DE HAUTE-ALSACE ⁵	30€ par A/R	210€	30 € par A/R Max 3 A/R soit 90 €

⁴hors cours, TD, TP

En cas de contractualisation d'une prestation de service pour le transport commun des participants, le montant total du soutien pourrait être ajusté.

Dans les faits, nous avons constaté qu'un maximum de 5 allers-retours était réalisé dans le cadre d'une mobilité groupée. Cette année, nous avons également eu des demandes de groupes très grands (car pas de limite de participants), requérant un financement important. À l'inverse, nous avons également relevé certaines demandes portant sur des groupes de taille inférieure (+/- 5 participants en moyenne) au critère Senssus.

3. Harmonisation des critères d'éligibilité des dispositifs :

Nous proposons donc une simplification des forfaits et un meilleur cadrage des critères d'éligibilité pour fusionner les 3 dispositifs.

- **Taille du groupe :**
 - Ajout pour Eucor et Transfrontalier / modification pour Senssus du critère de nombre de participants
 - Minimum : 5 étudiants, doctorants + 1 accompagnateur à 6 personnes
 - Maximum : 15 étudiants, doctorants + 1 accompagnateur à 16 personnes
- **Principes financiers :**
 - Prise en compte des frais réels plafonnés selon différents forfaits (frais de transport pour Eucor et Transfrontalier et frais d'hébergement pour Senssus) et nombre de participants indiqués dans la demande.
 - Si désistement d'un ou plusieurs participants, les frais engagés seront pris en compte uniquement si le prestataire ne propose pas de remboursement (justificatif à fournir).
- **Application :**
 - Le dispositif Eucor et Transfrontalier devient **la zone géographique Rhin-Supérieur :**
 - Mobilité sortante :
 - Financement jusqu'à 5 allers-retours dans le cadre d'une même mobilité groupée
 - Un forfait plafond unique pour chaque aller-retour : 50 € / personne / AR (hors zone de Kehl et l'Ortenau).
 - Mobilité entrante :
 - Le financement de groupe d'étudiants + 1 accompagnateur en provenance d'une université partenaire Eucor peut également être demandé (forfait de 35€/nuitée/ personne)
 - Senssus devient **la zone géographique Monde (hors région Rhin-Supérieur).**
 - Financement jusqu'à 4 nuitées par participant
 - Des forfaits plafonds selon le nombre de nuitées :
 - Forfait plafond 2 nuitées : 300 € / participant
 - Forfait plafond 3 nuitées : 450 € / participant
 - Forfait plafond 4 nuitées ou plus : 600 € / participant
- **Type de mobilité pris en compte :**

Actuellement, le dispositif Senssus soutient les mobilités groupées pour assister à une école d'été, un séminaire ou un workshop.

Nous avons vu dans la pratique que chaque cas, selon la rédaction du projet pouvait faire l'objet d'une réflexion sur son éligibilité. Afin de simplifier la lecture et ouvrir le type de mobilité éligible, nous proposons de reprendre la phrase du dispositif Transfrontalier pour inclure :

Tout projet à caractère pédagogique, linguistique et interculturel identifiable et justifié avec ou sans partenaires, avec ou sans reconnaissance de crédits.

Exemples : Cours, matière, TD, TP, séminaire, colloque, école d'été, étude de terrain, échange interculturel et / ou linguistique, atelier, conférence, etc.

4. Harmonisation du cadrage des dispositifs :

Egalement, afin de mieux orienter les pratiques en composantes et anticiper les possibles freins à la procédure de transmission des fonds et de leur utilisation, nous souhaitons ajouter au dispositif les éléments suivants :

- **Campagne de candidatures :**

Harmonisation des pratiques entre les différents dispositifs par la mise en place d'appel à candidatures selon budget disponible.

- **Pour la candidature :**

- Le porteur de projet doit faire signer le formulaire de candidature au directeur ou du RAC de sa composante / ED en plus des signatures déjà demandées (CORI, responsable de formation, directeur de thèse ... pour les LMD).
- Ensemble, ils doivent définir l'utilisation des fonds et identifier l'EOTP destiné à les recevoir au cas où le projet serait lauréat.
- Le porteur de projet est l'interlocuteur unique de la DRI durant tout le projet. Il fournit les justificatifs nécessaires demandés dans la procédure et fait le lien entre les interlocuteurs (RAC, étudiants).

- **Clarifier les possibilités de l'utilisation des fonds (transport ou hébergement) :**

Actuellement le dispositif Senssus prend en compte le nombre de nuitées pour l'attribution des forfaits, mais ne conditionne pas le soutien à ce que la réservation de l'hébergement soit faite par la composante. Nous avons pu constater que cela génère certains malentendus au sein des composantes (porteur de projet et RAC) ainsi qu'avec les étudiants (question de remboursement des frais). Il semble donc préférable d'inciter à ce que la réservation de l'hébergement se fasse par la composante et que ce soit après réception de la facture que la DRI verse le montant financier par rapport aux frais réels plafonnés par les forfaits actuels selon le nombre de nuitées. Un préfinancement peut être étudié selon la situation. Pour simplifier la procédure interne à la composante, il est fortement recommandé que ce soit la composante qui se charge de souscrire la prestation (transport ou hébergement) et la finance (et non les étudiants) dans le cadre des mobilités groupées, indifféremment de la source de financement. Cela évite de devoir rembourser les étudiants individuellement (création de missionnaires, collecte de documents...).

- **Justificatifs :**

- Facture liée au transport / Facture liée à l'hébergement
- Les dates sur les documents justificatifs doivent correspondre aux dates de l'évènement.
- Les participants doivent réaliser leur mobilité aux mêmes dates, dans un même établissement partenaire / évènement et être hébergés au même endroit, le cas échéant.
- On ne demande plus de liste de présence (plusieurs oublis et rattrapage cette année) mais une attestation sur l'honneur du nombre final de participants signée par le porteur de projet.

- **Notification d'attribution :**

- La lettre de notification sera envoyée à tous les signataires de la candidature ainsi qu'à la DFI.

IdEx Sortants :

Pour IdEx Stages : prise en compte des mobilités à partir de 1 mois comme demandé par les membres de la commission des bourses (et non 2 mois) pour mieux correspondre à la réalité terrain.

Principe de financement :

Les mobilités obligatoires dans le cadre d'un cursus international ne sont pas prioritaires. Les financements disponibles ne sont pas destinés à financer un cursus mais restent un appui à la mobilité selon les budgets disponibles.

Le 7 octobre 2025, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 34 voix pour.

Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER, Vice-présidente Formation

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la proposition de modification des dispositifs de bourses.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	32
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne participe pas au vote	1

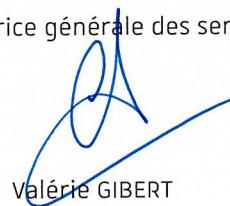
Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 5 novembre 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT